

**COMMUNE DE  
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE**  
Anciennes communes  
de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21  
Fax : 02.43.71.43.27  
tuffe.mairie@wanadoo.fr



**Nombre de conseillers :**

En exercice : 26  
Présents : 19  
Procurations : 2  
Votants : 21

L'an deux mil dix-sept, le 8 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Cantine en séance ordinaire sous la présidence du Maire, André Pierre GUITTET.

**Étaient présents:** Mr GUITTET André Pierre, Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mme PATEAULT Evelyne, Mr LANDAIS Patrick, Mme NEON Marie-Thérèse, Mr MENANT Francis, Mme YVON Nelly, Mme TETILLON Eliane, Mme LEDRU Marie-Line, Mme LEROUX Colette, Mr BOURNEUF Régis, Mr TERRIER Xavier, Mr PAPILLON Thierry, Mme OGER Florence, Mr LEMAY Claude, Mr GATINAULT Thierry, Mr CHARTIER Thierry, Daniel LEPLAT et Mme DIGUET Claudine ;

**Étaient absents excusés :**

Pierre LIGOT qui donne procuration à André Pierre GUITTET  
Véronique BILLON qui donne procuration à Régis BOURNEUF  
Marie-Claude ROUILLON, Céline HENRY, Jean-Marie CHARTIN  
et Nathalie BLOT excusés.  
Joël LEMERCIER.

Date de convocation, d'affichage et de publication : 11 août 2017  
Date d'affichage des décisions : 18 septembre 2017  
Secrétaire de séance : Thierry PAPILLON

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter les trois objets suivants :

- Transfert du service de restauration scolaire à la commune
- Création d'un poste de cuisinier à temps complet
- Report des fonds de concours pour l'ALSH et la Station d'épuration

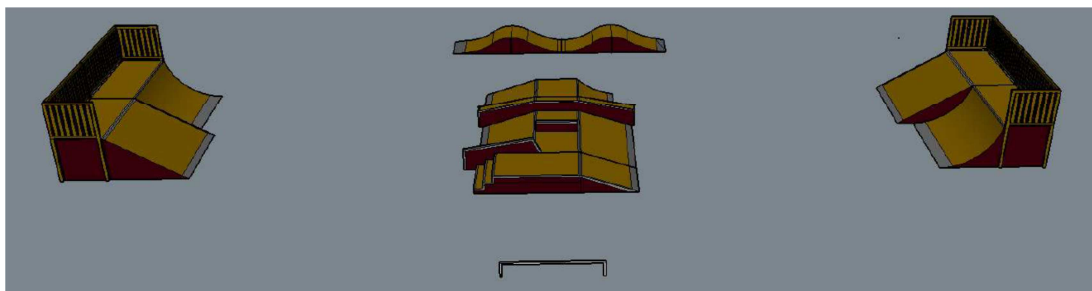
**1. Projets – Travaux**

➤ **Skate Park : choix de l'entreprise pour les modules**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les deux devis que Sandra, responsable du Local Jeunes en collaboration avec les jeunes, a reçu :

Entreprise	Montant HT	observations
KASO	40 280,00	structure métal
SARL MERLOT	35 500,00	structure en composite haute densité

Pour ces deux devis, la composition était identique avec les éléments comme le schéma ci-dessous :



Monsieur le Maire précise que les jeunes préfèrent la solution en structure composite car moins brûlante l'été en plein soleil.

Les structures bois sont résistantes, traitées et garanties 10 ans. Cette structure peut également accueillir les trottinettes.

Pour rappel, au budget, il était prévu pour cette opération 60 000 € (20 000 € pour la plateforme et 40 000 € pour les modules) en dépenses. En recettes, un fonds de concours de 9 000 € a été attribué par la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et une demande de subvention de 5 000 € est en cours d'instruction auprès de la Région dans le cadre du Pacte de Ruralité.

Vu l'avis des jeunes du Local en collaboration avec Sandra,  
Vu les deux devis présentés,  
Vu la difficulté d'obtenir des devis dû au faible degré de concurrence dans le secteur  
Vu le budget alloué pour cette opération au budget du Plan d'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL MERLOT d'un montant de 35 500 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

DEPENSES		RECETTES	
Modules Skate-Park	35 500,00	Fonds de concours	9 000,00
Création de la plateforme	17 128,00	Région (Pacte de ruralité)	5 000,00
		Commune	38 628,00
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>52 628,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 628,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve l'opération
- Valide le Plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions :
  - Auprès de la Région dans le cadre de la mesure n° 35 du Pacte Régional pour la ruralité
  - Auprès du Centre National pour le Développement du Sport

➤ **Lotissement Claire Vallée : Démarrage des travaux de voirie**

Les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise TP PIGEON et démarreront début octobre. Validation du muret qui sera réalisé pour chaque lot par l'entreprise LEDRU. Les murets seront peints du même RAL que les candélabres du lotissement à savoir Gris Anthracite.



➤ **Trottoirs Rue de la Mairie : Démarrage des travaux**

Une réunion de coordination des travaux entre les travaux de voirie réalisés par HRC pour le compte du Département et les travaux de réfection des trottoirs réalisés par l'entreprise SN TTC pour le compte de la commune aura lieu en mairie le Mercredi 13 septembre à 11 h 00 en Mairie. Les travaux devraient démarrer en octobre.

➤ **ALSH : Dépôt du Permis de construire**

Le Permis de construire a été déposé le 4 août dernier et envoyé dans les différents services pour son instruction.

➤ **Maison Pluridisciplinaire**

Présentation des plans envoyés par AMC Architectes. Le conseil municipal valide le plan n°4. Information sur la problématique des médecins.

## **2. Finances**

➤ **Effacement de dettes – Budget Assainissement**

La perception de la Ferté-Bernard a fait parvenir en mairie une copie d'une ordonnance du Juge d'Instance statuant en matière de traitement du surendettement des particuliers stipulant que les dettes de Mme B étaient effacées. Pour la commune, la somme s'élève à 148.62 € pour le budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (2 POUR, 11 CONTRE et 8 ABSTENTIONS), refusent de procéder à l'effacement de dettes de Mme B.

➤ **Fixation du loyer - 33 rue de la Gare**

Ce point a déjà été abordé plusieurs fois en conseil municipal sans toutefois avoir été mis officiellement à l'ordre du jour. Monsieur le Maire vous propose de fixer le loyer à 500 € par mois, montant déjà évoqué lors des précédents débats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, fixe le loyer à 500 € par mois et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location.

➤ **Trois annulations de réservation au Camping pour raisons médicales**

Le camping a transmis à Monsieur le Maire un courrier de Mr et Mme TOUTAIN Bernard demandant le remboursement d'un montant de 295 € (300 € - 5 € defrais) de leur location qu'ils ne pourront pas honorer du 29 juin au 20 juillet du fait d'une chute et de l'hospitalisation de Mr TOUTAIN.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remboursement.

Le camping a transmis à Monsieur le Maire un courrier de Mr et Mme BURGER Karl et Catherine demandant le remboursement d'un montant de 195 € (200 € - 5 € defrais) de leur location qu'ils ne pourront pas honorer du 1<sup>er</sup> au 14 juillet du fait de l'état de santé de Mme BURGER. Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remboursement.

Le camping a transmis à Monsieur le Maire un courrier de Mr et Mme MORVAN Georges demandant le remboursement d'un montant de 195 € (200 € - 5 € defrais) de leur location qu'ils ne pourront pas honorer du 12 au 26 août du fait d'une chute et de l'hospitalisation de Mr MORVAN.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements pour les trois dossiers présentés.

➤ **Demande de prêt gracieux de la Salle polyvalente pour le repas de remerciement des bénévoles pour le Comice 2017**

Vu le courrier des Maires de Prévelles, La Bosse et St Denis des Coudrais demandant la gratuité de la Salle Polyvalente pour le repas de remerciement des bénévoles du Comice le 06 octobre prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (4 POUR, 3 CONTRE et 14 BSTENTIONS), accorde la gratuité de la salle mais précise qu'il souhaite que les demandes de tables et bancs à la commune de Prévelles pour les manifestations à Tuffé Val de la Chéronne en soit de même.

➤ **Salle Polyvalente : Tarifs en cas de dégradations (plateau table, etc..)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de différentes locations, il apparait que certains mobiliers ont été dégradés et qu'il n'y a pas de tarifs pour cela. Il convient de fixer des tarifs pour les dégradations suivantes :

- Tables (neuf 250 € TTC) : proposition de tarif : tarif à valeur de remplacement
- Chaises (neuf 30 € TTC) : proposition de tarif : tarif à valeur de remplacement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, fixe le prix à tarif à valeur de remplacement et modifie le règlement et les contrats de la salle en conséquence en précisant à titre indicatif la valeur à neuf et précise que la demande de remboursement se fera sur présentation de la facture.

➤ **Emprunt Budget Lotissement**

Lors de la commission finances du 26 juillet dernier, les membres proposent au conseil municipal de faire un emprunt de 430 000 € pour le budget Lotissement Claire Vallée sur 8 ou 10 ans avec possibilité de remboursement partiel par anticipation sans frais.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à demander cet emprunt et le choix se fera lors du prochain conseil.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents et représentés ce point.

➤ **Report du fonds de concours 2016**

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise demande une délibération pour le report de fonds de concours attribués en 2016 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pour la Station d'épuration. Pour ces deux fonds de concours, une prolongation a été demandée par la commune en attendant la réalisation de ces deux projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, demande le report des fonds de concours 2016 pour l'accueil de loisirs et la Station d'épuration.

➤ **Décisions modificatives – Budget Commune**

Opération 129 – Equipement service Technique (achat d'un transpalette)	
2158 Autres installations	+ 315 €
Opération 104 – Restauration Eglise	
2316 Restauration des collections	- 315 €
Opération 128 – Cabinet Médical (régularisation du compte d'achat du matériel informatique)	
2315 Installations	- 10 000 €
2183 Matériel Informatique	+ 10 000 €
Opération 111 – Signalisation de voirie (peinture cour école)	
21312 Bâtiments scolaires	+ 950 €
2315 Installations	- 950 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la décision modificative du budget de la commune.

### **3. Personnel**

➤ **Information sur le Poste ATSEM**

Monsieur le Maire, Mme NEON, Mme JUSSEAUME, Mr DROUINEAU et Mme YVON ont reçu cinq candidates parmi les 90 candidatures reçues. Le poste a été proposé à une ATSEM en poste à Teillé et il s'agit donc d'une mutation qui sera effective après les vacances de la Toussaint. Elle fera un doublon avec Chantal durant 15 jours.

➤ **Transfert du Service Restauration Scolaire à la Commune**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le service Restauration Scolaire est devenu communal.

➤ **Création d'un poste de cuisinier**

Vu le passage au niveau communal de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017,  
Vu qu'afin de continuer le service, il convient que la commune crée un poste de cuisinier à temps plein annualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, crée un poste de cuisinier à temps complet annualisé.

### **4. Animation Culturelle**

➤ **Convention avec l'association des Amis de l'Abbaye**

Monsieur le Maire rappelle que l'association des Amis de l'Abbaye est intervenue lors du conseil municipal de juillet 2017 et a soumis une proposition de convention pluriannuelle avec la commune sur la mise en valeur du Patrimoine et l'action culturelle de la commune.

La Commune nouvelle de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE, représentée par son Maire, André-Pierre Guittet, et l'Association des AMIS DE L'ABBAYE DE TUFFÉ, représentée par sa présidente, Evelyne Wander, conviennent d'un contrat d'objectifs et de moyens portant sur la mise en valeur du patrimoine et l'action culturelle à Tuffé Val de la Chéronne.

**Article 1 : Convention d'objectifs**

Le conseil municipal confie à A3T les missions de service public consistant à :

- Mettre en valeur le patrimoine de la commune nouvelle par :
  - « - toute action de communication, d'animation, de recherche, d'archivage, d'enseignement et d'exploitation commerciale,
  - tout moyen technique et support connus ou inconnus »(statuts de l'association)
- Faire de l'Abbaye un site permanent voué à :
  - o l'accueil touristique
    - en tant que site historique
    - en tant que jardin de caractère
  - o l'animation culturelle ouverte à toutes formes d'expression artistique et scientifique.

Les tâches correspondant à ces missions sont détaillées en annexe.

Le conseil municipal a pris bonne note du transfert à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise de la mission touristique qu'elle avait confiée en 2016 aux Amis de l'Abbaye.

Cette mission a fait l'objet pour 2017 d'une convention de prestation entre la Communauté de Communes et les Amis de l'Abbaye, prestation préfigurant la possibilité de créer à court ou moyen terme un bureau d'information touristique pour le compte de l'Office intercommunal, sis à la Ferté-Bernard.

**Article 2 : Convention de moyens**

Le conseil municipal convient que la réalisation de ces objectifs ne peut durablement reposer sur le seul bénévolat et doit donc être accompagné de l'assistance de personnel qualifié salarié.

En conséquence, le conseil municipal s'engage pour la durée de son mandat (soit jusqu'en 2020) à aider l'association à maintenir un poste permanent d'agent d'animation du patrimoine et de la culture (à ¾ d'ETP) et à le faire évoluer vers 1 ETP. La fiche de poste.

L'association s'engage de son côté à assurer les frais de gestion et de fonctionnement et à développer ses financements propres afin d'éviter sur cette période d'augmenter la participation de la commune (sauf désengagement de la CdC pour la prestation tourisme).

### Article 3 : Modalités financières

Le financement du poste d'animateur de la culture et du patrimoine est réparti de la manière suivante :

Année		Coût tot.	CdC	Commune	Assoc
2017	¾ ETP	17 000	6 000	9 000	2 000
2018-20	1 ETP	22 000	6 000	12 000	4 000

### Article 4 : Evaluation

L'Association s'engage à fournir, annuellement, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de la mission.

### Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour les années civiles 2017 à 2020.

### Article 6 : Résiliation

Compte tenu des engagements de l'association, notamment en termes d'emploi, et sauf manquement grave, cette convention ne sera résiliable qu'à l'issue d'un préavis de 6 mois.

### Article 7 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes.

## Actions relevant de la mission de la mise en valeur du patrimoine et de l'action culturelle Compétence communale

Tâches
Mission en réceptif : assurer l'accueil, l'information pour le public (physique, téléphonique, informatique) sur l'ensemble des points d'intérêt et les animations culturelles de la commune nouvelle de Tuffé Val de la Chéronne
Exercer une veille Internet sur tous les sites mentionnant le patrimoine et les événements culturels de Tuffé Val de la Chéronne et adresser les correctifs et compléments nécessaires
Elaborer des supports de promotion sur le patrimoine et les événements culturels de Tuffé Val de la Chéronne et ses environs (sous forme papier ou dématérialisés)
Diffuser à l'externe l'information et la documentation de Tuffé Val de la Chéronne (work shop, réseaux sociaux, distribution auprès de partenaires)
Assurer la diffusion locale, l'actualisation, la présentation des informations sur les animations culturelles : Point d'accueil plan d'eau, Camping, gîtes, chambres d'hôtes, hôtel, Commerces, restaurants, Mairie, Abbaye
Tenir une boutique offrant des productions d'artistes et d'artisans locaux
Au titre du patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> <li>• participer à des recherches documentaires et historiques</li> <li>• gérer l'ouverture des lieux : abbaye, églises, lavoir, Centre d'Interprétation du Patrimoine du Perche Sarthois</li> <li>• créer ou aider à la création des supports de visite</li> <li>• créer et animer <ul style="list-style-type: none"> <li>- des visites guidées</li> <li>- des parcours découvertes</li> </ul> </li> </ul>
Au titre de l'animation culturelle, avec les bénévoles de l'association, <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir une programmation annuelle de manifestations</li> <li>• contribuer à sa réalisation (contacts avec les intervenants, mise en place matérielle...)</li> <li>• en assurer la publicité</li> </ul>
Partenaires et interlocuteurs :
Partenaires : Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois, Service patrimoine et culture du département de la Sarthe, OTSI de la CC Interlocuteurs : Mairie de Tuffé (Commission tourisme et patrimoine), prestataires culturels (La laverie, les amis de Chéronne, Transvap, La Céramique à Prévelles Tuffé...), les OTSI, Sarthe expansion, public
Lieux d'exercice de la mission :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abbaye de Tuffé</li> </ul>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 5. Questions et Informations diverses / Agenda

### ➤ **Le projet SOCLE Bassin Loire Bretagne (Stratégie d'organisation des compétences Locales de l'eau)**

Suite à la loi NOTRE, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) doit être transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à une EPCI à fiscalité propre ainsi que les compétences d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les associations nationales de collectivités territoriales ont souhaité qu'un outil soit développé pour accompagner leurs réflexions relatives à ces restructurations. Il a ainsi été décidé d'élaborer pour chaque grand bassin hydrographique, une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE). Ce socle comprend un état des lieux de la structuration actuelle ainsi que les recommandations futures qui sont basées sur le renforcement des solidarités territoriales et financières, la gestion durable des équipements structurants, la rationalisation du nombre de syndicats ainsi que la cohérence hydrographique pour la GEMAPI.

Ce projet est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire : [http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-le-projet-de-socle-loire-bretagne-a2943.html?id\\_rubrique=449](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-le-projet-de-socle-loire-bretagne-a2943.html?id_rubrique=449) (entre id et rubrique, il y a le tirait du 8 : \_)

Ce projet fait l'objet d'une consultation dématérialisée des collectivités pendant une durée de 2 mois et a la possibilité de faire des observations d'ici le 30 septembre.

### ➤ **Rapport d'activité du CAUE**

Le rapport d'activité est disponible en Mairie ou sur le site du CAUE.

### ➤ **Rapport sur les délégations du Maire**

Devis CATAN de remplacement des ressorts à gaz pour les portes de la fontaine d'un montant de 1 080 € HT  
Devis de POSITIVE pour la fourniture de pièces pour réparer les différents jeux d'un montant de 2 097.78 € HT  
Contrat de maintenance CONTY des postes informatiques d'un an pour un montant de 806.12 € HT  
Contrat de maintenance CONTY du serveur pour une durée d'un an pour un montant de 1 076.50 € HT  
Contrat CONTY de l'antivirus des postes de la commune pour une année pour un montant de 597.60 € HT  
Devis MANUTAN pour une table avec banc pour la cour de l'école d'un montant de 435.60 € HT  
Devis 10 DOIGTS pour des fournitures de la bibliothèque pour un montant de 133.21 € TTC

### ➤ **Questions diverses**

**Travaux Autoroute A11** : travaux de réfection des piliers du pont de l'autoroute sur St Hilaire le Lierru se dérouleront jusqu'au 31 octobre.

**Base de Loisirs** : pour la prochaine saison, revoir les clôtures de l'enclos des poneys.

**Règlement cantine** : Modification de l'horaire de début de cantine à 12 h 00 et non 11 h 45.

**Centre Bourg Tuffé** : Problème de propreté. Chacun est appelé au civisme.

**Ouragan IRMA** : ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour une éventuelle aide.

**Comice 2018** : Réunion le 23 septembre 2017 à 10 h 30 à la salle du Milo-Club pour l'organisation du prochain comice à St Hilaire le Lierru

### **Prochain conseil municipal le Jeudi 5 octobre 2017 à 20 h 00**

Séance levée à 23 h 07

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, André Pierre GUITTET